

## Section de la Lozère

Mende, le 26 octobre 2018

Le secrétaire de section de Lozère  
de Solidaires Finances Publiques

à

Objet : Situation de la Direction  
Départementale des finances publiques

Monsieur Le Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de la Lozère ne compte plus que 161 agents en Équivalent Temps Plein (ETP).

En 2011, à la fusion des services de la Direction des Services Fiscaux et de la Trésorerie Générale, ce chiffre était de 201 agents.

Certes, déjà avant la fusion, il y avait des suppressions d'emplois dans les deux directions, mais elles se traduisaient par des départs à la retraite non-remplacés.

Depuis quelques années, en revanche, elles sont synonymes, au mieux de perte de l'affectation (placé en surnombre sur le poste occupé), au pire de déplacement sur un poste distant.

Suppressions d'emplois de 2011 à 2018 dans les directions départementales de la DDFiP pour la région Languedoc-Roussillon et pour les départements limitrophes, de l'Auvergne et de Midi-Py

DDFiP	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	totaux
Aude	19	16	15	16	14	14	-41*	14	67
Gard	22	26	26	14	16	17	14	22	157
Hérault	17	35	31	27	25	38	11	-26*	158
<b>Lozère</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>45</b>
Pyrénées-Orientales	30	16	11	15	14	18	11	16	131
<i>Total 2011-2018 Languedoc-Roussillon</i>							* création d'un centre de contact	* création d'un CSRH	558
Haute-Loire	11	5	6	11	6	9	7	13	68
Cantal	9	4	3	7	6	5	6	7	47
Aveyron	17	8	8	11	10	12	10	12	88
Ardèche	8	11	7	6	7	10	17	12	78

Jusqu'en 2015, nos effectifs connaissaient un renouvellement conséquent (arrivée de 40 nouveaux agents en septembre 2013, par exemple), tous grades confondus, la DDFiP de la Lozère étant alors une affectation transitoire avant de rejoindre le sud de la région.

Nous sommes particulièrement inquiets car nous attendons de voir à quelle hauteur la DDFiP de la Lozère devra contribuer aux 2130 emplois à restituer par notre administration au titre du PLF pour 2019.

Le volume des suppressions d'emplois opéré ces dernières années est tel qu'il contraint la direction locale à supprimer des implantations (trésoreries à 2 ou 3 agents) pour rendre ces emplois au budget.

Pour autant, les missions correspondantes ne sont pas supprimées et viennent alourdir la charge des services vers lesquels elles sont transférées.

De plus, le maillage territorial se relâche et les usagers peuvent se trouver à plus de 45 mn d'une implantation de la DGFIP, et le réseau des Maisons de Services Au Public n'est pas en mesure de combler toutes les attentes.

Comme dans toutes les directions territoriales, les agents de la DDFiP 48 souffrent d'une détérioration des conditions de travail, mais davantage encore que dans une direction lambda, ils sont, du fait de la taille très limitée des structures, contraints à une polycompétence telle, que la notion de doctrine d'emploi devient ici toute relative.

Cette caractéristique est certainement liée à la tradition d'entraide qui prévaut en Lozère, qui explique, elle aussi la qualité toute particulière du service rendu à l'utilisateur. Et il n'est pas rare que des contribuables ayant leur résidence principale à Nîmes ou à Montpellier profitent d'un séjour en Lozère pour se rendre aux guichets d'accueil, ou téléphonent pour demander des renseignements.

En cette fin d'année, l'accueil physique des usagers qui ont besoin d'information sur la mise en place du Prélèvement À la Source est une charge considérable pour les agents en poste dans les Services des Impôts des Particuliers.

Il est à noter l'existence de conventions de Contrôle Sur Pièces à Distance de dossiers « à fort enjeu » avec la DRFiP de Paris-IDF et la DdiP de l'Hérault.

La polycompétence des agents découle aussi du caractère isolé de certaines unités de travail (par ex. Le Collet de Dèze , à 45 mn du SIP-SIE de Florac et à 1 h 30 de la DDFiP de Mende). Les difficultés de déplacement (la règle est le « 1 km = 1 mn ») génèrent aussi des difficultés pour les agents à se former, ou toujours au prix de temps de trajets importants (Montpellier à au moins 2 h de route), indemnisés sur la base d'un barème daté et insuffisamment compensés en terme de récupération horaire.

La reconnaissance en terme de parcours professionnels ne vient pas compenser ces efforts (1 Liste d'Aptitude de B en A tous les 5 ans, 1 LA de C en B par an).

Nombreux sont ceux qui renoncent à demander l'examen de leur titres, de peur de devoir quitter le département en cas de promotion, et ce, sans perspective de retour à moyen terme.

Mais la préoccupation majeure de nos collègues est l'absence de perspective professionnelle durable en Lozère. Ils craignent que nos missions fassent l'objet de concentrations, de transferts vers d'autres départements et qu'ils soient contraints à la mobilité géographique ou à des détachements dans d'autres administrations.

Une telle situation serait évidemment désastreuse pour eux, mais aussi pour le département de la Lozère car, en perdant ses services publics, elle perdrait des fonctionnaires, certes, mais aussi des acteurs économiques, qui y dépensent la quasi-totalité de leurs revenus, des citoyens qui y exercent des mandats électoraux et des bénévoles qui s'impliquent dans le tissu associatif.

Notre démarche, a pour but de vous alerter sur notre situation, de demander l'arrêt des suppressions d'emplois dans notre département, mais aussi de rechercher des solutions alternatives permettant le maintien en Lozère des agents de la DDFiP, sur des missions relevant des finances publiques.

Merci, par avance, de l'attention que vous pourrez y porter.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Désiré ROPERS

06 62 53 59 32

[desire.ropers@gmail.com](mailto:desire.ropers@gmail.com)